

comme d'un fait accompli. Mais depuis son retour à Ottawa, le ministre se tient coi. Nous voulons des initiatives à ce sujet.

• (9.00 p.m.)

Nous avons, en effet, une usine d'eau lourde dans la région du Cap-Breton. Je ne puis en attribuer le crédit au député de Cap-Breton, membre d'un conseil. Je remarque le sourire gouailleux du ministre de l'Industrie (M. Drury). Je lui rappelle qu'il n'est pas au courant de ce qui se passe. Lorsqu'on lui a posé une question sur l'eau lourde, alors que la Chambre étudiait ses crédits, le même ministre de l'Industrie a dit que cette affaire relevait maintenant du ministère des Mines et des Relevés techniques, quoi qu'elle figurât encore parmi ses propres crédits à ce moment-là. Il ne sait pas ce qui se passe.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je signaler au député que même si, dans les prévisions budgétaires imprimées, certains articles figurent parmi les crédits d'un ministère en particulier, il est possible qu'ils aient été transférés par décret, ainsi que les montants pertinents, en vertu de la loi sur l'administration financière. Je dirai donc au député que, par un décret de ce genre adopté avant l'examen des crédits, l'Énergie atomique du Canada, Ltée est passée sous la responsabilité du ministère des Mines et des Relevés techniques.

M. MacInnis: Je rappelle au ministre que lorsqu'un crédit est à l'étude à la Chambre, le ministre responsable est tenu de répondre aux questions qui lui sont posées au moment où le crédit est à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois signaler au député de Cap-Breton-Sud qu'il peut soulever un grief à cette étape du débat, mais qu'il doit s'en tenir à cela. Sauf erreur, le grief du député a trait au montant d'argent devant être affecté aux mines de charbon de la Nouvelle-Écosse. S'il en est ainsi, le député ne peut, bien sûr, passer à un autre grief en ce moment.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, mon grief porte sur l'exploitation de la Dosco dans la région du Cap-Breton, et cela comprend le charbon et l'acier. L'interruption du ministre de l'Industrie m'a entraîné à répondre qu'il était responsable à ce moment-là, et qu'il ne savait

pas ce qui s'y passait. L'économie de la région du Cap-Breton est directement en cause.

J'aimerais rappeler au ministre la question que je lui ai posée hier à la Chambre. Elle figure à la page 2934 du compte rendu:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Le gouvernement est-il au courant des intentions de la Dosco de cesser la production de fils métalliques et de clous à son aciérie de Sydney. Si oui, le gouvernement a-t-il reçu une demande d'aide ou a-t-il l'intention de fournir de l'aide dans cette région?

Voici la réponse du ministre à cette question:

Je n'étais pas au courant de ces intentions, monsieur l'Orateur, mais je vais aller aux renseignements.

Quant à mon grief, monsieur l'Orateur, je veux parler de l'apathie ou peut-être du manque d'intérêt de la part du gouvernement. Je voudrais insister sur le manque d'intérêt, parce que sans aucun doute le gouvernement a été mis au courant de cette initiative, même si le ministre qui devrait normalement être au courant ne semblait pas savoir que la question avait été portée à l'attention de son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) qui représente la Nouvelle-Écosse.

Un télégramme a été envoyé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos de l'intention exprimée par la Dosco de réduire ses opérations dans cette usine. J'aimerais dire au ministre de l'Industrie que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu un télégramme de M. James C. Nicholson, directeur régional des Métallurgistes unis d'Amérique, suggérant que des pourparlers aient immédiatement lieu avec les dirigeants de la Dosco, afin de mettre fin à cette destruction progressive de l'aciérie de Sydney.

Le télégramme disait encore:

Les journaux indiquent que les comités de l'Office d'expansion économique de la région atlantique étudient l'industrie de l'acier en Nouvelle-Écosse depuis un an. Il est possible que ceci amorce une solution à ce problème, maintenant que la Dosco a fait connaître son intention de continuer à diminuer ses opérations ici.

Le gouvernement prétend n'être pas au courant, alors qu'un ministre a reçu un télégramme du syndicat. Le ministre du Travail (M. Nicholson) a fourni une réponse où il n'a exposé que le point de vue de la société. Nous, députés de la Nouvelle-Écosse—en particulier celui de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) et moi-même—sommes dans une espèce de dilemme. La seule façon pour nous